

QUESTION A LA CCA

Question CCA 2018-011 (ne relevant pas de l'interprétation des règles)

Nota : La réponse proposée a été établie par un panel d'arbitres expérimentés, elle est purement indicative et n'a aucun caractère officiel.

Question

Des fournisseurs de données météo proposent un « routage déporté » aux coureurs.

A partir d'un logiciel à bord, le bateau va demander au serveur de lui calculer une route selon la polaire de son voilier avec un fichier Grib, en pouvant modifier les paramètres de polaire et du Grib. Suite à sa demande au serveur, il reçoit un fichier de routage de taille très réduite compatible avec un téléphone IRIDIUM GO, pour des échéances allant jusqu'à 15 jours.

Cette pratique non vérifiable enfreint elle la règle 41, Aide extérieure ?

Contexte

Il existe aujourd'hui différents types d'appareils permettant l'échange de fichiers.

L'INMARSAT FLEET qui permet de recevoir avec des débits de transmission de l'ordre de 130 Kb/s des fichiers météo importants que les concurrents peuvent ensuite importer sur leur logiciel de navigation et ainsi faire le routage à bord pendant la course.

L'IRIDIUM OPEN PORT / PILOT offrant les mêmes possibilités.

Ces équipements sont souvent imposés par les organisateurs car ils permettent également la transmission de vidéos, souvent réclamées à des fins de communication grand public.

Tous les bateaux ne sont pas équipés de tels appareils, que les règles de classes peuvent de surcroît limiter. Ils utilisent alors le téléphone satellite IRIDIUM.

L'IRIDIUM GO a une vitesse de transmission de données de seulement 9.6 Kb/s, 10 fois inférieur au débit des FLEET ou Open PORT ne permettant pas de recevoir des fichiers lourds, mais un forfait de communication data illimitée est proposé permettant de recevoir des fichiers plus légers.

Donc, même si les instructions de course ou les règles de classe limitent l'équipement de transmission à un IRIDIUM GO, les bateaux peuvent exporter les polaires de leur bateau sur un serveur situé à terre, que certains fournisseurs de fichiers météo comme SQUID, WEATHER 4D, SAILGRIB, etc. peuvent alors utiliser pour élaborer le routage, le résultat étant ensuite envoyé aux bateaux sous forme de fichiers de routage de taille réduite mais portant néanmoins jusqu'à 15 jours et qu'un IRIDIUM GO peut recevoir.

Il est possible de sceller dans son logement la carte SIM de l'IRIDIUM GO à l'aide d'un adhésif non repositionnable. Sachant que tous les appels émis laissent une trace, cela permet à l'autorité organisatrice de n'autoriser qu'une liste limitative de numéros d'appel et de contrôler l'utilisation de l'IRIDIUM GO.

Néanmoins, un simple téléphone 4G permet également un échange de données le long des côtes, jusqu'à 28 Nm environ.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

Réponse

Les instructions de course peuvent autoriser le routage en modifiant la règle 41. Dans le cas contraire, utiliser un abonnement à ces ressources dans le cadre d'une épreuve constitue une infraction à la règle 41(c). Il ne s'agit en effet pas d'une information librement accessible à tous les bateaux (voir le cas World Sailing 120).